

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Calendrier des réservations : Accueils de loisirs

		Centre de Toussaint : du 23/10/2017 au 03/11/2017	Centre de Noël : du 26/12/2017 au 29/12/2017	Centre d'Hiver : du 26/02/2018 au 09/03/2018	Centre de Pâques : du 23/04/2018 au 04/05/2018	Centre de Juillet : du 09/07/2018 au 27/07/2018	Centre d'Août : du 20/08/2018 au 31/08/2018	
Réservation et règlement Via le Portail Famille	Période d'inscription en ligne :	Lundi 18/09/2017 au Dimanche 24/09/2017	Lundi 20/11/2017 au Dimanche 26/11/2017	Lundi 22/01/2018 au Dimanche 28/01/2018	Lundi 19/03/2018 au Dimanche 25/03/2018	Lundi 14/05/2018 au Lundi 21/05/2018	Lundi 14/05/2018 au Lundi 21/05/2018	
	Période de règlement en ligne :	Par CB :	Lundi 25/09/2017 au Vendredi 29/09/2017	Lundi 27/11/2017 au Vendredi 01/12/2017	Lundi 29/01/2018 au Vendredi 02/02/2018	Lundi 26/03/2018 au Vendredi 30/03/2018	Mardi 22/05/2018 au Vendredi 01/06/2018	Mardi 22/05/2018 au Vendredi 22/06/2018
		Prélèvement :	Début Octobre	Début Décembre	Début Février	Début Avril	Début Juin	Début Juillet
Réservation et règlement au Service Comptabilité	Période d'inscription et de règlement au service :	Par CB, Espèce, Chèque Bancaire, CESU et Vacances* :	Lundi 25/09/2017 au Vendredi 29/09/2017	Lundi 27/11/2017 au Vendredi 01/12/2017	Lundi 29/01/2018 au Vendredi 02/02/2018	Lundi 26/03/2018 au Vendredi 30/03/2018	Lundi 14/05/2018 au Vendredi 25/05/2018	Incription du 22/05/18 au 01/06/18. Règlement du 18/06/18 au 22/06/18
		Prélèvement :	Début Octobre	Début Décembre	Début Février	Début Avril	Début Juin	Début Juillet

Attention : Les périodes d'inscriptions et de règlements sont données à titre indicatifs. Elles sont susceptible d'être modifiées. Les périodes indiquées sur les fiches d'inscriptions feront foi.

. Chaque famille ayant renseigné son adresse mail sera averti des périodes d'inscription par mail.

Information Portail Famille : . Une fois les périodes d'inscriptions terminées, il n'est plus possible de réserver via le portail famille. Vous devrez impérativement faire l'inscription au service comptabilité. Une majoration de 5% du montant global sera appliquée pour toute inscription en dehors des périodes d'inscriptions, plus une majoration de 50 centimes par repas. Une majoration de 10% du montant global sera appliquée lorsque l'inscription sera effectuée à partir du 1er jour de centre, plus une majoration de 50 centimes par repas.

. Concernant les absences, un certificat médical sera réclamé pour toute demande de remboursement. Un jour de carence sera déduit.

* Chèque CESU pour les garderies et centres des enfants de moins de 6 ans, hors repas.